

AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2017 • Vierzehnte Sitzung • 15.03.17 • 15h00 • 15.3179

Conseil national • Session de printemps 2017 • Quatorzième séance • 15.03.17 • 15h00 • 15.3179



15.3179

Motion Trede Aline.
Nationaler Feiertag
zur Einführung
des Frauenstimmrechts

Motion Trede Aline.

Jour férié national

pour célébrer l'instauration
du droit de vote des femmes

CHRONOLOGIE

NATIONAL RAT/CONSEIL NATIONAL 15.03.17

Le président (de Buman Dominique, premier vice-président): La motion Trede a été reprise par Madame Mazzone.

Mazzone Lisa (G, GE): La motion Trede que j'ai reprise – entre-temps ma collègue n'est plus membre du conseil – vise à déclarer jour férié officiel au niveau national le 16 mars pour célébrer l'instauration du droit de vote des femmes, comme cela figure dans son titre.

Depuis 1971, les femmes ont obtenu le droit de vote, en tout cas au niveau fédéral. Il a fallu en effet encore attendre les années 1990 pour que la Suisse sorte complètement de l'obscurité sur ce point. Donc, pendant 120 ans, la démocratie suisse n'était que partielle, au point que le terme de démocratie est un grand mot pour qualifier la période antérieure à l'introduction du droit de vote des femmes. L'introduction du droit de vote des femmes a marqué un tournant pour notre démocratie. Il s'agit aujourd'hui de donner à ce jour l'importance qu'il mérite puisque, en termes démocratiques et d'acquis de droits, c'est un événement marquant pour la Suisse et pour l'égalité des droits.

Les raisons pour déclarer le 16 mars jour férié officiel national pour célébrer l'instauration du droit de vote des femmes sont les suivantes.

D'abord, il y a une raison symbolique. Pour l'instant, la plupart des jours fériés, hormis la fête nationale, sont calqués sur des événements religieux. Il s'agirait avec le 16 mars de reconnaître l'importance de l'instauration du droit de vote des femmes en lui attribuant une portée symbolique qui serait l'occasion de se rappeler, année après année, d'où l'on vient sur le plan des droits et d'évaluer le chemin qu'il reste à parcourir pour les droits des femmes et l'égalité entre femmes et hommes en Suisse. L'année passée, on fêtait le quarante-cinquième anniversaire de l'introduction du droit de vote des femmes, et je pense que l'adoption de la motion Trede pourrait couronner de manière appropriée cet anniversaire.

De plus, à la question de savoir s'il est pertinent d'introduire un nouveau jour férié dans le calendrier en Suisse, je répondrai oui, et d'autant plus pour le motif de l'instauration du droit de vote des femmes. D'une part, la Suisse est la championne européenne du nombre d'heures de travail effectuées. Pour un équivalent plein temps, au niveau européen, les Suisses travaillent davantage et se situent dans le haut du tableau. En outre, la situation se péjore ces derniers temps car, en raison du franc fort, les entreprises ont revu à la hausse le nombre d'heures de travail et ont tendance à demander à leurs employés de travailler plus.

D'autre part, ce sont les questions des soins prodigués aux proches et de la prise en charge des enfants qui se posent. En effet, ce sont les femmes qui assument majoritairement ce travail, qui est bénévole, à savoir la prise en charge et les soins aux proches. Ce travail a été évalué par le Bureau de l'égalité entre femmes et hommes: ce seraient 180 milliards de francs qu'il faudrait débourser pour rémunérer tout ce travail effectué. Concrètement, le travail bénévole, majoritairement assumé par les femmes, fait économiser à la Suisse quelque 180 milliards de francs par année. A ce titre, c'est aussi une reconnaissance de ce travail offert à la collectivité, année après année, que d'introduire un jour férié officiel pour célébrer l'instauration du droit vote des femmes.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

9

Nationalrat • Frühjahrssession 2017 • Vierzehnte Sitzung • 15.03.17 • 15h00 • 15.3179 Conseil national • Session de printemps 2017 • Quatorzième séance • 15.03.17 • 15h00 • 15.3179

C'est pour ces raisons que je vous invite à accepter la motion Trede.

Sommaruga Simonetta, Bundesrätin: Die Einführung des Frauenstimmrechts am 16. März 1971 ist schon ein wichtiger Meilenstein, nicht nur was die Gleichstellung von Frau und Mann anbelangt, sondern natürlich auch für die Entwicklung der schweizerischen Demokratie. Stellen Sie sich vor: Die Hälfte der Bevölkerung oder sogar über die Hälfte der Bevölkerung kann nicht mitbestimmen, und man spricht von einer direkten Demokratie! Das ist ja eigentlich aus heutiger Sicht kaum mehr nachzuvollziehen. Weil es auch lange gedauert hat, bis man hier diesen Schritt gemacht hat, ist die Erinnerung daran natürlich sehr wichtig, auch im Hinblick darauf, dass es nach wie vor Ungleichheiten gibt in unserem Land. Denken wir nur an die Lohnunterschiede zwischen den Geschlechtern. Es hat daher sicher eine Berechtigung, dass wir das Anliegen der Gleichstellung nicht vergessen und nicht aus den Augen verlieren.

Trotzdem lehnt der Bundesrat die Einführung eines nationalen Feiertags ab. Es gibt ja mit dem 1. August nur einen nationalen Feiertag. Alle anderen Feiertage legen die Kantone fest. Der Bundesrat ist überzeugt, dass die grosse Bedeutung der Einführung des Frauenstimmrechts auch ohne einen zusätzlichen nationalen Feiertag gebührend gewürdigt werden kann. Dieses Jahr können Sie sich zum Beispiel den Film "Die göttliche Ordnung" anschauen gehen. Das ist nicht nur ein schönes Filmerlebnis, sondern noch einmal eine sehr eindrückliche Erinnerung an diese Zeit und daran, was das für die Frauen damals bedeutet hat. Es gibt ja auch noch den internationalen Frauentag vom 8. März. Auch er ist geeignet dazu, um sich noch einmal an die Einführung des Frauenstimmrechts zu erinnern. Das sind die Überlegungen. Der Bundesrat möchte keinen zusätzlichen arbeitsfreien Tag einführen. Das würde dann halt auch wieder kosten.

Wir bitten Sie daher, diese Motion abzulehnen.

Präsident (Stahl Jürg, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote (namentlich – nominatif; 15.3179/14905) Für Annahme der Motion ... 48 Stimmen Dagegen ... 127 Stimmen (5 Enthaltungen)

AB 2017 N 468 / BO 2017 N 468